

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Affaires Juridiques & Gestion des
Assemblées**

Affaire suivie par Isabelle TOUBEAUX

Tel. : 03.27.53.75.32

Réf. : **VSF / JR / IT**

Direction Générale des Services :
DGA des Politiques Municipales :
DGA des Moyens généraux :
DGST :
Service des Ressources Humaines :
Service des Marchés Publics :
Classeur 3^{ème} :
Services Extérieurs :

Date de la convocation : 24 juin

L'an deux mille quatorze

Le premier juillet à 18 h

**Le Conseil Municipal de MAUBEUGE s'est réuni à la Mairie,
sur la convocation et sous la présidence de :**

Monsieur Arnaud DECAGNY, Maire de MAUBEUGE.

Nombre de conseillers en exercice : 39

PRESENTS : A. DECAGNY - J-P.COULON - M.GAMRA - N. LEBLANC - M-C.MORETTI - M-C.LALY - N.GOMES - B.MORIAME - M.DANNEELS - M.GRAS - C.DEROO - A.NEZZARI - Y. ZUMSTEIN - C.DEMUYNCK - J.PAQUE - J.MICHAUX - G.CAMBRELENG - P.MATAGNE - C.DEMOUSTIER - P.NESEN - A.PIEGAY - R.PILATO - S.SERHANI - D.DEJARDIN - S.LOCCOCIOLO - N.REFFAS - S.CORDIER - F.LEFEBVRE - N.TAJDIRT - J.Y.HERBEUVAL - R.PAUVROS - C.SAVAUX - M-P.ROPITAL - C.DI POMPEO - S.ZATAR - N.MONTFORT - X.DUBOIS - M.GABET - L-A.DE BEJARRY

EXCUSES ayant donné pouvoir : J PAQUE (à MC LALY) - A PIEGAY (à A DECAGNY) - S LOCCOCIOLO (à M GRAS jusqu'à la question n° 4) - JY HERBEUVAL (à MP ROPITAL)

EXCUSES : S SERHANI

ABSENTS : D DEJARDIN - N MONTFORT (arrivée à la question n° 4)

Secrétaire de séance : Xavier DUBOIS

OBJET N° 1 : Installation de caméras de Vidéo protection sur la voie publique

Les systèmes de vidéo protection mis en œuvre sur la voie publique ou dans des lieux et établissements ouverts au public relèvent du régime juridique fixé par les articles 10 et 10-1 de la loi no 95-73 du 21 janvier 1995 d'orientation et de programmation relative à la sécurité.

L'installation de tels systèmes de vidéo protection est soumise à l'obtention d'une autorisation préfectorale prise après avis de la commission départementale de la vidéo protection.

La vidéo-protection permettra de faire baisser le nombre d'incivilités, de dégradations et d'apporter un meilleur sentiment de sécurité en ces lieux.

Il est proposé au Conseil Municipal de :

- d'équiper le Centre-Ville, les Provinces Françaises, les Ecrivains et les Présidents de caméras de Vidéo Protection qui seront reliées au centre de supervision de la police municipale.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

Avec : 2 votes contre (C SAVAUX - X DUBOIS)

- **DECIDE** d'équiper le Centre-Ville, les Provinces Françaises, les Ecrivains et les Présidents de caméras de Vidéo Protection qui seront reliées au centre de supervision de la police municipale.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme,

Le Maire de Maubeuge,

Arnaud DECAGNY